

Nous empruntons ensuite sur notre droite la petite route qui longe le verger didactique et les mares. Ce verger est peuplé de **vieux fruitiers** à haute tige, essentiellement des pommiers d'anciennes variétés rustiques. Certains sont colonisés par le gui, hémiparasite et friandise préférée de la grive.

Au centre, une zone humide borde le Bolland. Les nombreuses sources de cette zone ont permis l'aménagement de mares naturelles. Diverses plantes palustres s'y développent. Une petite zone de repos nous permet d'observer cette zone protégée, où poussent la **massette** à larges feuilles et des phragmites (roseau). Après deux entrées de cimetière, une d'hier, l'autre d'aujourd'hui, dans la prairie devant la ferme à gauche, nous remarquerons un ensemble de cornouillers mâles, vestige d'une ancienne haie.



Le cornouiller mâle est le premier arbre à fleurir au printemps. Couvert de petites fleurs jaunes, il fait la compétition avec le noisetier et ses châtons. Après un bref passage sur la rue du Bolland, nous tournons à gauche dans la rue Wauters. Au bout de cette rue, nous entrons dans la rue des Aiwisses et découvrons au coin du carrefour, à gauche, la Ferme des Sources.

En face de nous se dresse une croix en fer forgé, posée sur un socle de pierre calcaire. Nous tournons à droite dans la rue d'Avennes et partons en direction de la rue de Velupont. Le **3** moulin de Velupont se situe légèrement en dehors du tracé de promenade, mais il vaut le détour. Attesté dès la fin du Moyen-Age, ce moulin à grains se trouvait jadis plus en aval, à la **limite des seigneuries de Braives, Avennes et Ville-en-Hesbaye**. Il jouxtait une taverne. Reconstitué au 19^e siècle, il était en fonction jusqu'au milieu des années 1960. La roue à aubes est encore visible. Non loin de là, à hauteur de la **Mehaigne**, guette le **martin-pêcheur**. Il creuse ses nids, tunnels de 1 m de long, dans les versants de la rivière. Sa présence est signe de l'excellente qualité du cours d'eau.



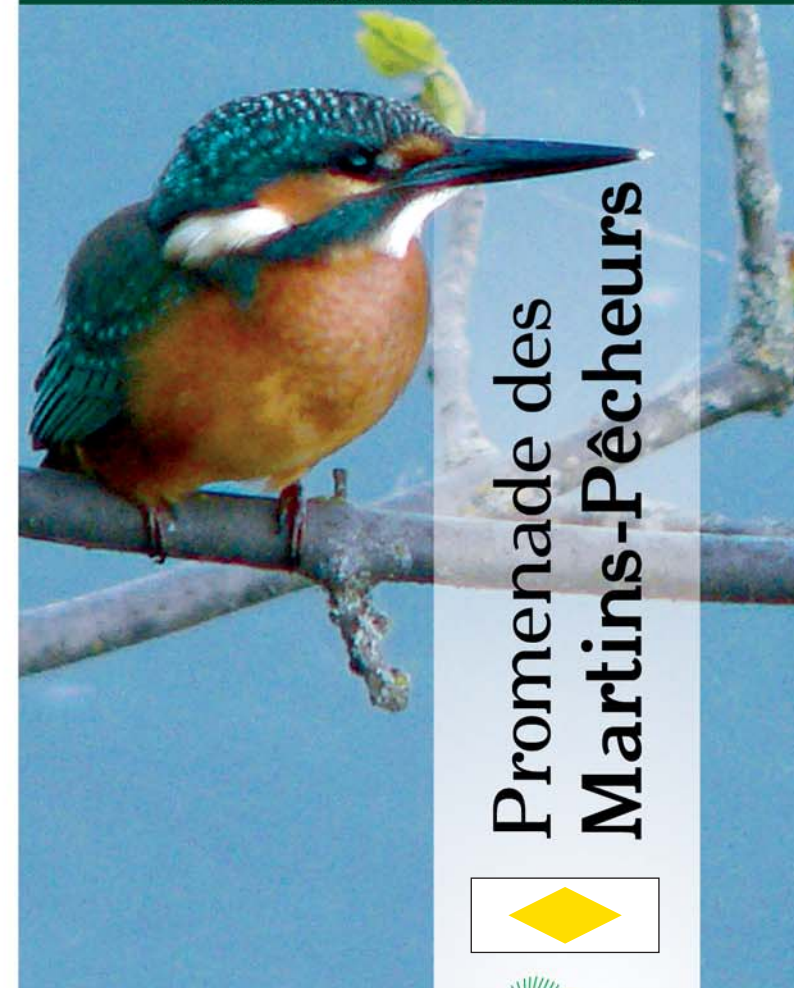
Après ce bref détour, nous reprenons notre promenade par la rue aux Thiers. En saison, la **reine des Prés** est omniprésente. En bout de rue, nous bifurquons légèrement sur la gauche et tournons presque aussitôt à droite en direction d'un chemin de terre. Bordé de bandes de béton, il permet aux poussettes et aux vélos de circuler plus aisément. Nous traversons une zone boisée dans un fond de vallée humide. C'est un endroit riche en variétés d'arbres et en plantes de sous-bois.

Nous prenons à gauche et passons au-dessus du RAVeL sur l'ancien pont de chemin de fer. Nous prenons à droite en passant devant la ferme Limbort, qui abrite un gîte rural de grande capacité, pour revenir à la gare de Braives, notre point de départ.

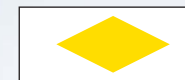
PROVINCE DE LIÈGE

Pays Burdinale Mehaigne

Braives - Burdinne - Héron - Wanze



Promenade des Martins-Pêcheurs



BR 02 • 10 km

Burdinale
& Mehaigne
Maison du Tourisme



Difficulté : faible
Départ : Gare de Braives. **1**

Nous empruntons la rue du Tumulus sur la droite. La gare atteste du passé ferroviaire et de l'ancienne ligne 127 (Statte-Landen) inaugurée en 1875. Le dernier train de voyageurs parcourut le trajet

Huy-Sud-Landen le 29 septembre 1963. Quant au trafic de marchandises, il cessa le 18 octobre 1982. La gare de Braives est une des rares à ne pas avoir été démolie. Elle a été entièrement rénovée en 2004. Au carrefour, nous tournons à droite, puis à gauche rue Bois Mouton. Nous apercevons les saules têtards et rencontrons de **nombreuses haies** sur notre trajet. Elles protègent du vent et apportent un intérêt paysager certain. Des piaillements de moineaux domestiques ponctuent notre passage. Nous voici arrivés le long d'un petit bois.



D'immenses zones de culture se dévoilent sous nos yeux. La Hesbaye est une **terre très fertile** (limon éolien). De nombreuses céréales (escourgeon, blé, avoine, seigle...) y sont cultivées. Le lin, le colza et certaines légumineuses sont aussi présentes. En hiver, elles font place aux engrais "verts" comme la moutarde ou la **phacélie**. Des champs de choux et de maïs restent en place pour l'hiver. Ils profitent au gibier local, qui s'en rassasie lors de la période des frimas. Les alouettes, les faisans de colchide en sont les locataires principaux.



En hiver, nous observerons aussi la grive draine. C'est la plus grosse des grives. Elle est couverte de tâches sombres en demi-cercle et se nourrit principalement de vers, d'insectes, de baies. Elle est très friande du gui qu'elle dissémine tout autour d'elle. La grive litonne, tricolore, tête grise, dos brun et queue noire se nourrit de fruits, de vers et d'insectes. Nous la reconnaitrons à son cri particulier qui claque autour de nous.

Le long du chemin, nous croisons un arbre solitaire. Il est un excellent support pour les oiseaux qui y trouvent un poste d'observation. Dans ces zones dégagées, ils y repèrent leurs proies avec facilité.

Nous admirons le panorama. Peu après, nous arrivons à l'endroit dénommé "les Trous" en rappel aux munitions américaines détruites après la 2^e guerre mondiale, et qui ont laissé à cet endroit les cicatrices de leur pouvoir meurtrier.

Nous longeons ensuite un talus composé de plusieurs chênes. Nous passons à proximité du bassin d'orage. Créé dans le cadre du remembrement, ce bassin a pour but de retenir l'eau de ruissellement lors de fortes pluies. Il atténue les risques d'inondations en aval. A ses abords, des plantations augmentent l'attrait paysager du lieu ainsi que son rôle de refuge pour les plantes et les animaux sauvages de nos régions. Nous tournons à droite, puis à gauche et longeons une propriété où poussent des saules.

Nous prenons la rue suivante à droite. Le village de Ciplet est devant nous. Nous empruntons sur notre droite le chemin du Tige. Il existe deux types de chemins creux : ceux en pente, creusés naturellement par le ruissellement des eaux de pluie et ceux sur terrain plat, créés par l'homme dans un but de défense contre les agresseurs. C'est très probablement l'origine de celui-ci. Les talus des chemins creux regorgent d'une végétation naturelle diversifiée (sureau, divers saules, prunellier, aubépine, lierre, ronce...), d'animaux variés (renard, blaireau...). Ils servent de refuge lors des travaux des champs. Il est à noter que le **renard** est un auxiliaire de la protection des cultures. En effet, sa principale alimentation est composée de rongeurs (mulots, campagnols...), nuisibles aux cultures. Le hibou Moyen Duc est aussi présent.



A la sortie du chemin, nous continuons à gauche dans la rue de la Motte. Nous passons à proximité de l'église de Ville-en-Hesbaye. Nous traversons une placette et découvrons dans le verger proche la **motte féodale**. **2** Cette butte est une construction défensive datant d'une époque comprise entre le 13^e et le 15^e siècle. Elle comportait des fortifications en bois et était bordée de terres marécageuses. Le Bolland, ruisseau local, y serpente. Jadis, en cas de danger, la population se réfugiait sur la motte, à l'abri des fortifications.

Charte des promeneurs

Chers promeneurs, la marche sera d'autant plus agréable pour tout le monde si vous respectez quelques règles élémentaires de notre charte des promeneurs. Surtout, ne vous égarez pas, restez sur les chemins et sentiers balisés, respectez les clôtures, refermez les barrières que vous aurez éventuellement ouvertes et faites attention aux animaux. Cela va de soi mais un promeneur averti en vaut deux : tenez compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles, ne faites pas de feu et ne fumez pas dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles. La nature n'est pas une poubelle : ne jetez pas de débris, restez courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature. Enfin, faites silence autant que possible et respectez les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage. Merci.

Avertissement

Les randonneurs circulent à leurs propres risques et périls. Ni la Maison du Tourisme, ni toutes autres personnes ou institutions ayant participé à l'élaboration du projet ne peuvent être tenus responsables d'accidents, ni de l'état des sentiers ou du balisage éventuel. Tout recours est exclu.

En cas d'urgence...

- Services de police : 101
- Service d'urgence : 100
112 via GSM/mobile
- Médecin de garde : renseignements au 1307
- Pharmacie de garde : 0900-10.500
www.pharmacie.be
- Croix-rouge : 105

Maison du Tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne ASBL

rue de la Burdinale, 6 • 4210 Burdinne
Tél. 085/25 16 96 • Fax 085/25 17 96
E-mail : mtourisme@burdinale-mehaigne.be
Site internet : www.tourismebm.be

